

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	CHRISTINE ST-PIERRE
Circonscription :	ACADIE

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Les Productions Feeling inc.	31 juillet 2016
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Billets pour le spectacle de Céline Dion.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Billets offerts à la ministre des Relations internationales et de la Francophonie pour assister à la première du spectacle de Céline Dion.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Christine St-Pierre	Date de la déclaration 2016-09-20
---	--